BOURSICA.COM
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 49 278,60 euros
Siège social : 5 rue des Allumettes,
Les bureaux de l'Arche
13090 Aix-en-Provence
483 470 787 RCS Aix-en-Provence

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2011

Le 11 juillet 2011 à 11 heures les actionnaires de la Société BOURSICA.COM se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Monsieur Brice de VILLENEUVE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Madame BARREAU Pascale et présente et acceptante, est appelée comme scrutateurs.

Madame NICOLAS Christiane est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 328 524 actions, soit plus du cinquième du capital social-

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des Mandataires ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux d'envoi recommandé ;
- le rapport du Conseil d'administration ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Conseil d'administration à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Co-Commissaires aux comptes.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés-

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer :

- Le Cabinet Jean AVIER SAS, 50 Cours Mirabeau, 13 100 Aix-en-Provence, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire
- Le Cabinet MAZARS SA 67 avenue du Prado, 13006 MARSEILLE en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le co-commissaire aux comptes titulaire en cas de cessation de ses fonctions

La durée des fonctions des Commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2015

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à ~~"Heure"~~. 11 H 50

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée	Le Secrétaire	Les Scrutateurs
"Nom du Président"	*"Nom du Secrétaire"*	*"Nom du premier scrutateur"*
		"Nom du second scrutateur
DE VILLEPOUVE Brice	C. Nicole	P. BARREAU